

RAPPORT N° 98/1-31
au Conseil Municipal

OBJET

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE
POUR LA SIGNATURE DE CONVENTIONS PARTICULIERES
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET LA CINOR

Les Statuts de la Communauté Intercommunale du Nord de La Réunion, adoptés par le Conseil Municipal en séance du 15 octobre 1997, prévoient la passation de Conventions Particulières.

Afin de rendre effective la mise en oeuvre des compétences transférées, je vous demande de m'autoriser à signer les documents ci-après avec la CINOR (confer en annexe) :

- Convention de paiement
par les Communes membres de la Communauté
des dépenses de la CINOR ;

approuvée par Délibération du Conseil de la Communauté
en séance du 5 novembre 1997

- Convention de remboursement
des frais engagés pour le compte de la CINOR
par la Commune de Saint-Denis en 1997 ;

approuvée par Délibération du Conseil de la Communauté
en séance du 5 novembre 1997

- Convention définissant les modalités de calcul
de l'aide financière versée par la CINOR
à la Commune de Saint-Denis ;

approuvée par Délibération du Conseil de la Communauté
en séance du 5 novembre 1997

- Convention relative aux projets
de développement des transports publics
entre la CINOR et la Commune de Saint-Denis ;

approuvée par Délibération du Conseil de la Communauté
en séance du 5 novembre 1997

- Protocole d'Accord pour l'affectation du personnel
de la Commune de Saint-Denis à la CINOR ;

approuvé par Délibération du Conseil de la Communauté
en séance du 5 novembre 1997

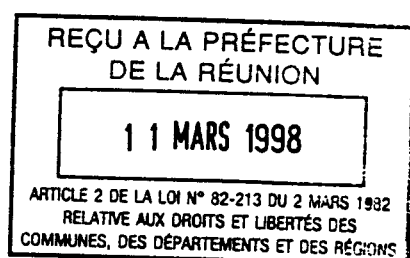
- Convention de remboursement des frais engagés
et de reversement des subventions correspondantes
au titre du projet de TCSP pour 1997 ;

approuvée par Délibération du Conseil de la Communauté
en séance du 11 décembre 1997

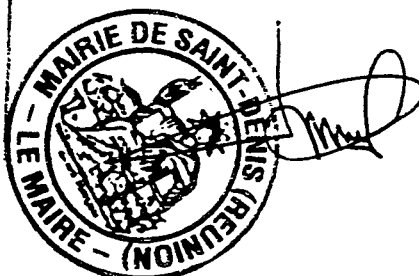
- Convention pour la mise à disposition de véhicules
à la CINOR.

approuvée par Délibération du Conseil de la Communauté
en séance du 12 décembre 1997

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 98/1-31
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 27 février 1997

OBJET

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE
POUR LA SIGNATURE DE CONVENTIONS PARTICULIERES
ENTRE LA COMMUNE DE SAINT-DENIS ET LA CINOR**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Codes des Communes) ;
Sur le RAPPORT N° 98/1-31 du Maire ;
Vu le rapport de Michel TAMAYA, Maire ;
présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE
(2 abstentions – dont 1 par procuration)**

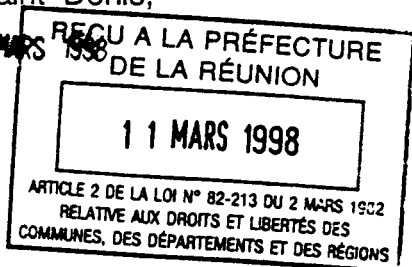
Autorise le Maire à signer les Conventions Particulières ci-après avec la CINOR (textes joints en annexe) :

- Convention de paiement par les Communes membres de la Communauté des dépenses de la CINOR ;
- Convention de remboursement des frais engagés pour le compte de la CINOR par la Commune de Saint-Denis en 1997 ;
- Convention définissant les modalités de calcul de l'aide financière versée par la CINOR à la Commune de Saint-Denis ;
- Convention relative aux projets de développement des transports publics entre la CINOR et la Commune de Saint-Denis ;
- Protocole d'Accord pour l'affectation du personnel de la Commune de Saint-Denis à la CINOR ;
- Convention pour la mise à disposition de véhicules à la CINOR ;
- Convention de remboursement des frais engagés et de reversement des subventions correspondantes au titre du projet de TCSP pour 1997.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis,

le

06 MARS 1998



LE MAIRE
Michel TAMAYA

